

RAPPORT-PROGRAMME

# ORION 2022

---

OCTOBRE 2021



## IDENTITÉ & SÉCURITÉ

---

**CERCLE ORION**

*CLUB POLITIQUE & D'INFLUENCE INDÉPENDANT*



EN COLLABORATION AVEC LA START-UP **AimPact**

# CERCLE ORION

*Club de réflexion politique et d'influence indépendant*

Le Cercle Orion est un club *politique* et d'influence indépendant, laboratoire d'idées de référence, visant à promouvoir l'engagement de la jeune génération, fondé en janvier 2017 par Alexandre MANCINO.

Son but est de prendre part au débat intellectuel et de contribuer à la compréhension des enjeux et transformations du XXI<sup>e</sup> siècle pour agir et être source de propositions pour le monde de demain. Il s'articule autour d'évènements de très haute qualité avec des personnalités du monde politique, économique ou intellectuel ainsi qu'à travers des contributions d'experts sur les sujets de société.

Les activités du Cercle visent à éclairer les décideurs publics et privés confrontés aux enjeux contemporains.

À travers l'ensemble de ses activités – *réflexions, propositions, publications, lobbying & influence, accompagnement de start-ups, évaluation des politiques publiques, participation citoyenne et expérimentation* – le Cercle Orion joue un rôle d'acteur du débat démocratique.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : [www.cercleorion.com](http://www.cercleorion.com)

# Identité & Sécurité

*Rapport-programme ORION 2022*

**Rapport rédigé par le Comité Identité & Sécurité :**  
**Clara BELLON, Alexandre CLOSTRE, Guillaume GALLIX, Paul-Édouard**  
**LAROCHE, Étienne MATHIEU**

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS</b> .....	<b>7</b>
<b>RESTAURER UN ÉTAT SOUVERAIN</b> .....	<b>11</b>
<i>Réaffirmer la souveraineté nationale au sein d'une Europe démocratique</i> .....	12
<i>Reconstruire une souveraineté économique</i> .....	12
<i>Réinventer une souveraineté sanitaire et médicale</i> .....	13
<i>Renforcer l'État démocratique</i> .....	14
<b>RESTAURER L'ORDRE RÉPUBLICAIN ET LA SÉCURITÉ</b> .....	<b>15</b>
<i>Réaffirmer le rôle de l'État et affirmer et celui du maire en matière de sécurité</i> .....	15
<i>Cibler davantage les délinquants dans les territoires sensibles</i> .....	16
<i>Restaurer l'autorité de notre Justice pénale</i> .....	17
<b>RÉAFFIRMER L'UNIVERSALISME RÉPUBLICAIN</b> .....	<b>19</b>
<i>Favoriser l'assimilation et lutter contre le communautarisme</i> .....	20
<i>Construire une Histoire et une mémoire communes</i> .....	21
<b>PROMOUVOIR UNE VISION STRICTE DE LA LAÏCITÉ ET LUTTER CONTRE L'ISLAMISME</b> .....	<b>23</b>
<i>Redéfinir textuellement la laïcité</i> .....	24
<i>Réaffirmer une école laïque</i> .....	24
<i>Réformer le cadre du culte musulman</i> .....	25
<b>LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE ET RECULER L'IMMIGRATION LÉGALE</b> .....	<b>27</b>
<i>Lutter contre l'immigration illégale</i> .....	27
<i>Réguler l'immigration légale</i> .....	28
<i>Appliquer les procédures d'éloignement et les reconduites à la frontière</i> .....	29
<b>RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES</b> .....	<b>30</b>
<i>(Re)développer l'accès aux services publics en milieu rural</i> .....	30
<i>Soutenir l'activité économique et réimplanter les commerces au cœur des villages</i> .....	32
<i>Développer l'agriculture locale et les réseaux de distribution en circuits courts</i> .....	32
<b>PROTÉGER L'EXCEPTION CULTURELLE FRANÇAISE</b> .....	<b>35</b>
<i>L'exception culturelle, vecteur de l'attractivité et de l'influence de la France</i> .....	35
<i>L'impact de la crise sanitaire dans ce secteur est aujourd'hui identifié</i> .....	36
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>38</b>

## INTRODUCTION

La crise de la Covid-19 a réaffirmé la pertinence de la notion de souveraineté nationale. Confronté à un bouleversement majeur, l'État est rapidement apparu comme le référentiel naturel, réinvestissant avec une évidence confondante de nombreuses prérogatives régaliennes dont il s'était lui-même dépouillé - au premier rang desquelles la maîtrise de ses frontières et de sa politique budgétaire.

Pour le cas français, les notions d'État et de Nation se confondent très largement pour former la figure de *l'État-Nation*. Véritable « *plébiscite de tous les jours* » selon le mot d'Ernest Renan, il s'incarne aujourd'hui dans une Vème République qui ne saurait être autre chose qu'une et indivisible et reposer sur une démocratie accomplie.

L'identité française, progressivement affirmée à travers les siècles par-delà la succession des régimes politiques, apparaît quant à elle comme le triple produit d'une Histoire complexe, de mouvements migratoires successifs absorbés avec succès par le jeu de l'assimilation, et d'une conscience forte et constante d'appartenir à une communauté de destins transcendant les clivages sociaux et politiques.

Pourtant, l'identité et la souveraineté nationales sont aujourd'hui de plus en plus contestées, souvent ravalées au rang de valeurs dépassées quand elles ne sont pas carrément brocardées ou diabolisées.

Au Cercle Orion, ces deux notions nous apparaissent au contraire comme des fondamentaux à préserver, sinon à revitaliser. Consubstantielles au modèle français, elles se trouveront nécessairement au cœur des enjeux de la campagne présidentielle à venir, tant celui qui les défend porte une vision du pays profondément opposée à celle de celui qui les rejette.

Tout d'abord, elles consacrent le primat de l'indépendance nationale sur le recul du régalien.

Ensuite, elles consacrent le choix de l'universalisme face à la tentation communautariste.

Enfin, elles constituent les plus sûrs garde-fous contre les assauts portés à une culture millénaire, incomparablement riche et singulière, suscitant l'admiration du monde entier.

Aussi la pérennité du modèle français repose-t-elle tout d'abord sur la restauration d'un État entièrement souverain (1), lequel ne peut s'accomplir qu'en recouvrant toute son indépendance politique, économique, sanitaire, d'une part, et en donnant davantage de pouvoir au peuple et au Parlement, d'autre part.

Il apparaît tout aussi nécessaire de développer une politique ambitieuse tournée vers la restauration de l'ordre républicain (2). Celle-ci suppose la réaffirmation du rôle de l'État et

du maire en matière de sécurité, ainsi qu'un ciblage plus précis des délinquants dans les territoires sensibles.

L'universalisme républicain ne doit quant à lui souffrir d'aucun tempérament (3). Il suppose une ferme opposition à toute vision « raciale » de la société, une lutte acharnée contre les communautarismes et l'édiction d'une Histoire et d'une mémoire commune.

La redéfinition de la laïcité, durement ébranlée par le fondamentalisme islamiste (4), ou encore, la lutte contre l'immigration illégale couplée à la régulation de l'immigration légale (5), sont également incontournables.

La protection de « l'exception culturelle » française (6), et de manière générale d'un secteur de la culture durement éprouvé par la crise de la Covid-19, constituent un préalable au rayonnement intellectuel du pays.

L'unité nationale ne saurait enfin s'entendre sans la réduction des inégalités territoriales (7). Celle-ci passe notamment par un développement de l'accès aux services publics en milieu rural et par l'encouragement d'une agriculture locale reposant sur la distribution en circuits-courts.

# SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

## 1. Restaurer un État souverain

- *Réaffirmer la souveraineté nationale au sein d'une Europe démocratique*
  - **Réduction du principe de subsidiarité aux compétences exclusives de l'Union européenne ;**
  - **Démocratisation de la Commission européenne ;**
  - **Financement distinct et transparent des institutions communes ;**
  - **Rétablissement d'une industrie militaire nationale ;**
- *Reconstruire une souveraineté économique*
  - **Protection des fleurons économiques ;**
  - **Baisse des impôts et des charges pour rendre l'industrie compétitive ;**
  - **Établissement d'un protectionnisme souple, y compris intra-européen ;**
- *Réinventer une souveraineté sanitaire et médicale*
  - **Sanctuarisation des lits d'hôpitaux et des places en services de réanimation ;**
  - **Reconstitution d'une industrie autonome du médicament ;**
- *Renforcer l'État démocratique*
  - **Dissociation des élections présidentielles et législatives ;**

## 2. Restaurer l'ordre républicain et la sécurité

- *Réaffirmer le rôle de l'État et affirmer celui du maire en matière de sécurité*
  - **Recrutement de 20 000 représentants des forces de l'ordre et de 5 000 personnels administratifs supplémentaires ;**
  - **Accroissement et modernisation des moyens matériels octroyés aux policiers et gendarmes ;**
  - **Renforcement des pouvoirs du maire en matière de fermeture des Établissements Recevant du Public (ERP) ;**
  - **Renforcement des pouvoirs judiciaires des Policiers Municipaux (PM) ;**
  - **Mise en œuvre d'un grand plan « vidéo-protection » ;**
- *Cibler davantage les délinquants dans les territoires sensibles*

- **Déploiement d'une véritable politique d'intervention ciblée à l'encontre des minorités agissantes ;**
- **Conclusion de conventions d'objectifs entre les communes concernées et l'État, représenté par le préfet, le commissaire de police / lieutenant-colonel de gendarmerie, et le Parquet ;**
- **Conclusion de conventions d'objectifs entre les communes concernées et l'État, représenté par le préfet, le commissaire de police / lieutenant-colonel de gendarmerie, et le Parquet ;**
- *Restaurer l'autorité de notre justice pénale*
  - **Création de plus de 30 000 nouvelles places de prison ;**
  - **Exécution stricte et immédiate de toutes les condamnations prononcées par les juridictions pénales ;**
  - **Réinstauration d'un mécanisme de peines planchers ;**

### **3. Réaffirmer l'universalisme républicain**

- *Favoriser l'assimilation et lutter contre le communautarisme*
  - **Rejet de toute forme de discrimination positive reposant sur une prétendue appartenance raciale ;**
  - **Interdiction des réunions « en non-mixite » au sein des facultés ;**
  - **Consécration claire d'un droit des entreprises privées à refuser le port de signes religieux sur le lieu de travail ;**
- *Construire une Histoire et une mémoire commune*
  - **Construction d'une mémoire commune avec l'Algérie ;**
  - **Développement d'un enseignement global de la question de l'esclavage ;**
  - **Création d'un « Examen national d'entrée au collège »**

### **4. Promouvoir une vision stricte de la laïcité et lutter contre l'islamisme**

- *Redéfinir textuellement la laïcité*
  - **Introduction d'une définition de la laïcité dans la Constitution ;**
- *Réaffirmer une école laïque*
  - **Annexion obligatoire de la charte de la laïcité de 2013 au règlement intérieur des collèges et lycées publics ;**
  - **Sensibilisation des futurs professeurs à la laïcité dans l'ensemble des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) par la création d'un module commun ;**

- **Prévision de plats de substitution dans les espaces de restauration scolaire pour favoriser l'inclusion de tous, sans céder aux revendications de menus à caractère religieux ;**
- **Application du principe de laïcité à tous les collaborateurs occasionnels du service public ;**
- *Réformer le cadre d'exercice du culte musulman*
  - **Signature de la charte de l'Islam de France rendue obligatoire pour l'exercice du culte musulman par un imam ou l'ouverture d'un lieu de culte musulman ;**
  - **Subordination de la défiscalisation à hauteur de 66 % des dons, lorsque les bénéficiaires sont des associations religieuses, à la signature de ladite Charte ;**
  - **Encadrement strict du financement des lieux de cultes par des puissances étrangères en France ;**
  - **Réformation du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) ;**
  - **Développement de la formation et de la prise de fonction des imams nés et formés en France**

## **5. Lutter contre l'immigration illégale et réguler l'immigration légale**

- *Lutter contre l'immigration légale*
  - **Renforcement de l'externalisation du traitement des demandes d'asile ;**
  - **Augmentation du budget de Frontex afin d'aider à la maîtrise des frontières de l'espace Schengen ;**
  - **Blocage des subventions publiques des associations venant en aide aux personnes en situation irrégulière ;**
  - **Conclusion de davantage d'accords de réadmission entre l'UE et les pays tiers ;**
- *Réguler l'immigration illégale*
  - **Rehaussement des critères financiers permettant le regroupement familial ;**
  - **Suppression de l'acquisition automatique de la nationalité à 18 ans pour un individu né en France de parents étrangers (droit du sol différé) ;**
  - **Suppression du "double droit du sol", qui prévoit qu'un enfant né en France d'un parent étranger lui-même né en France est français de naissance ;**
- *Appliquer les procédures d'éloignement et les reconduites à la frontière*
  - **Sanction des États refusant de reprendre leurs ressortissants sous le coup d'une mesure d'expulsion ;**
  - **Expulsion des 17 500 détenus étrangers dans les prisons françaises, dès la fin de leur peine ;**

## **6. Réduire les inégalités territoriales**

- *(Re)développer l'accès aux services publics en milieu rural*
  - **Lutte contre les déserts médicaux par le développement de maisons médicales et en assurant une présence hospitalière minimale ;**
  - **Implantation de « maisons de services publics » ;**
  - **Assurance d'une couverture réseau homogène sur l'ensemble du territoire ;**
  - **Maintien des petites lignes ferroviaires ;**
  - **Développement des transports collectifs ;**
- *Soutenir l'activité économique et réimplanter les commerces au cœur des villages*
  - **Mise en œuvre d'un plan d'investissement massif pour les commerces ruraux ;**
  - **Sensibilisation des élus aux bienfaits des réunions informelles entre les entrepreneurs locaux ;**
- *Développer l'agriculture locale et les réseaux de distribution en circuits courts*
  - **Développement de la production en circuits courts, en concertation avec les élus locaux ;**
  - **Développement de la production en circuits courts, en impliquant la grande distribution ;**
  - **Enrichissement de l'agriculture et inclusion dans un projet pédagogique local ;**

## **7. Protéger l'exception culturelle française**

- *L'exception culturelle, vecteur de l'attractivité et de l'influence de la France*
  - **Financement du retour à la croissance et irrigation de l'ensemble des maillons des Industries Culturelles et Créatives (ICC) ;**
  - **Restauration de la confiance par la définition d'un cadre économique et législatif inclusif ;**
- *L'impact de la crise sanitaire dans ce secteur est aujourd'hui identifié*
  - **Augmentation du budget de l'Autorité de régulation de la Communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) ;**
  - **Consécration d'une des chaînes du groupe France Télévisions à des programmes éducatifs dédiés à la jeunesse ;**
  - **Pérennisation de la chaîne de programme Culturebox**

# RESTAURER UN ÉTAT SOUVERAIN

**La souveraineté comme garantie de liberté et de démocratie.** Le concept de souveraineté est exprimé dès Jean Bodin (1530-1596)<sup>1</sup>. Il postule que l'État, souverain par essence, n'est subordonné à aucune autre puissance. Il s'agit de la liberté : non pas faire ce que l'on veut, mais n'être soumis à personne. Pour la République contemporaine, la souveraineté est donc un « absolutisme du peuple » et ne peut procéder que de lui ; autrement dit, la démocratie n'est pas autre chose que l'expression de la souveraineté nationale.

**Une souveraineté nationale contestée.** Depuis la fin de la Guerre froide, le XXI<sup>ème</sup> siècle semble être celui de la remise en cause du vieux principe de la souveraineté de l'État, lequel s'est, d'une part, progressivement dépossédé d'une partie de ses prérogatives régaliennes au profit de l'Union Européenne, et d'autre part, se voit de plus en plus contester comme référentiel pertinent par le développement d'une forme de transfrontiérisme, d'individualisme et de communautarisme.

L'Union européenne prête particulièrement le flanc aux critiques souverainistes - notamment la Commission européenne, très critiquée car non-élue<sup>2</sup> et pourtant à l'impulsion d'un droit dérivé de l'Union s'imposant au droit interne des États membres. Le projet de Constitution européenne rejeté en 2005<sup>3</sup> ou encore le principe de primauté du droit européen<sup>4</sup> ont encore alimenté une certaine défiance.

La mondialisation a remis en question la protection des marchés nationaux par les États, notamment par le protectionnisme<sup>5</sup>, en plus des règles du marché commun de l'Union européenne<sup>6</sup>. La crise de la Covid-19 nous démontre les effets du manque de souveraineté sanitaire ; on pense ainsi à la délocalisation massive de la production de médicaments<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Bodin, J. (1576). *(Les Six Livres de) La République*.

<sup>2</sup> BBC News. (2007, 17 juin), *Le défi de la démocratie dans l'Union européenne* (traduit depuis l'anglais).

<sup>3</sup> Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé le 29 octobre 2004 mais jamais ratifié à l'unanimité. [https://fr.wikisource.org/wiki/Trait%C3%A9\\_%C3%A9tablissant\\_une\\_constitution\\_pour\\_l%E2%80%99Europe](https://fr.wikisource.org/wiki/Trait%C3%A9_%C3%A9tablissant_une_constitution_pour_l%E2%80%99Europe)

<sup>4</sup> Arrêt Costa contre ENEL de la Cour de justice des Communautés européennes, 16 juillet 1964. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?isOldUri=true&uri=CELEX:61964CJ0006:FR:HTML>

<sup>5</sup> D'Agostino, S. (2003). *Libre-échange et protectionnisme*.

<sup>6</sup> Mattered, A. (1990). *Le marché unique européen : ses règles, son fonctionnement*.

<sup>7</sup> RT France. (2021, 25 juin). *La crise du Covid-19 a révélé l'absence de souveraineté sanitaire en France*. [La crise du Covid-19 a révélé l'absence de souveraineté sanitaire en France - YouTube](#)

## ***Réaffirmer la souveraineté nationale au sein d'une Europe démocratique***

Contre la défiance d'une partie des peuples, il est nécessaire d'articuler la souveraineté nationale avec une véritable démocratie européenne.

### **Nos propositions :**

- **Réduction du principe de subsidiarité aux compétences exclusives de l'Union européenne** - Concrètement, l'Union européenne doit se recentrer sur les enjeux de protection des frontières de l'Union, de politique commerciale commune, d'harmonisation fiscale et sociale entre les États membres et de planification des infrastructures d'échelle européenne de transports.
- **Démocratisation de la Commission européenne** - Le contrôle démocratique passe par l'élection des commissaires, ou *a minima* du président de la Commission européenne, par le Parlement et d'un contrôle de celui-ci sur l'action de la Commission, tout comme le Parlement exerce un contrôle sur le gouvernement dans un État démocratique.
- **Financement distinct et transparent des institutions communes** - Dans un but de transparence, nous proposons que la contribution des États au budget européen soit remplacée par un impôt européen direct.
- **Rétablissement d'une industrie militaire nationale** - La Défense française doit être indépendante, y compris vis-à-vis de nos partenaires européens. Elle doit privilégier l'armement produit en France - sous condition d'une qualité au moins égale à la concurrence étrangère. Cela implique une hausse du budget de la Défense, afin de financer l'équipement de 100 % du format théorique de l'Armée<sup>8</sup>. Il s'agit d'accentuer la tendance prise depuis 2015<sup>9</sup>.

## ***Reconstruire une souveraineté économique***

Le défi de la mondialisation nous contraint, non pas à nous défaire du Politique, mais au contraire à nous donner les moyens concrets de l'indépendance et de la prospérité.

---

<sup>8</sup> L'Obs. (2017, 7 octobre). *Manque de soutien, d'équipement : l'armée française ne séduit pas ses soldats.* <https://www.nouvelobs.com/societe/20171007.OBS5686/manque-de-soutien-d-equipement-l-armee-francaise-ne-seduit-pas-ses-soldats.html>

<sup>9</sup> Valeurs Actuelles. (2019, 27 septembre). *Une hausse de 1,7 milliard du budget des Armées.* <https://www.valeursactuelles.com/economie/une-hausse-de-17-milliard-du-budget-des-armees/>

### Nos propositions :

- **Protection des fleurons économiques** - Contre l'aliénation d'entreprises stratégiques par des opérateurs étrangers - Alstom en est l'exemple typique<sup>10</sup> -, il est nécessaire de conserver certains secteurs dans des mains françaises ; en dernier recours, par l'achat d'actions par l'Etat, sur un budget créé *ad hoc*.
- **Baisse des impôts et des charges pour rendre l'industrie compétitive** - La relance nécessite de libérer l'économie française du poids excessif de la fiscalité et de la réglementation. Nous proposons comme nouvel axe la simplification des charges sociales, avec comme objectif une charge unique, diminuée d'au moins 20 % par rapport au montant cumulé actuel.
- **Établissement d'un protectionnisme souple, y compris intra-européen** - Nous avons parlé d'harmonisation européenne des normes sociales et fiscales. Les États doivent pouvoir mettre en place des mesures protectionnistes - pourquoi pas encadrées par la Commission européenne - envers les États qui divergeraient de leurs propres normes. En quelque sorte, transposer le droit européen de la concurrence à la concurrence entre États.

## *Réinventer une souveraineté sanitaire et médicale*

La souveraineté sanitaire mérite une place à part, étant donné son importance accrue à notre époque, bien qu'elle relève de la même stratégie que l'indépendance économique.

### Nos propositions :

- **Sanctuarisation des lits d'hôpitaux et des places en services de réanimation** - Au premier trimestre 2020, le gouvernement envisageait de faire passer la capacité nationale de réanimation de 5 000 à 14 000 lits<sup>11</sup>. Cette idée doit être concrétisée.
- **Reconstitution d'une industrie autonome du médicament** - La France doit revenir sur la délocalisation de presque 80 % de la production de médicaments<sup>12</sup>. Le même effort doit être assuré pour les masques et les vaccins, afin d'être assuré d'un approvisionnement complet et rapide en temps de pandémie.

---

<sup>10</sup> France TV info. (2019, 22 juillet). *Affaire Alstom : « ceux qui sont réellement responsables de cette catastrophe sont laissés impunis »*. [https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/droit-et-justice/affaire-alstom-ceux-qui-sont-reellement-responsables-de-cette-catastrophe-sont-laissez-impunis\\_3546791.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/droit-et-justice/affaire-alstom-ceux-qui-sont-reellement-responsables-de-cette-catastrophe-sont-laissez-impunis_3546791.html)

<sup>11</sup> LCI. (2019, 30 mars). *Les places en réanimation, des structures particulièrement exigeantes en moyens matériels et humains*. <https://www.lci.fr/population/coronavirus-covid-19-les-places-en-reanimation-des-structures-particulierement-exigeantes-en-moyens-materiels-et-humains-2149518.html>

<sup>12</sup> RT France. (2021, 25 juin). *La crise du Covid-19 a révélé l'absence de souveraineté sanitaire en France*. [La crise du Covid-19 a révélé l'absence de souveraineté sanitaire en France - YouTube](#)

## *Renforcer l'État démocratique*

Le déséquilibre des pouvoirs empêche l'expression apaisée de l'opposition et la rejette dans la rue. La réforme est nécessaire pour retrouver l'essence du régime républicain.

### **Notre proposition :**

- **Dissociation des élections présidentielles et législatives** - Depuis 2000 et l'instauration du quinquennat en place du septennat, les élections présidentielles et législatives sont consécutives. Le fait majoritaire rendant quasiment improbable une cohabitation, le quinquennat a mécaniquement transformé l'Assemblée nationale en chambre d'enregistrement de la volonté de l'exécutif. Le déficit démocratique induit ne fait que renforcer l'impression d'un pouvoir présidentiel omnipotent et peu à l'écoute. Le septennat présidentiel doit être rétabli et les élections législatives intermédiaires réinstaurées. Cette modification de la Constitution ne pourra intervenir que par le recours au referendum.

# RESTAURER L'ORDRE RÉPUBLICAIN ET LA SÉCURITÉ

**Une préoccupation majeure pour les Français.** Au cours de ces dernières années, l'inexorable montée des violences et de la délinquance est devenue une préoccupation majeure pour beaucoup de Français : en avril 2021, 71% des Français jugeaient que la délinquance avait augmenté au cours des derniers mois, dont 48 % qu'elle avait même « beaucoup » augmenté<sup>13</sup>. Cette préoccupation ne résulte pas d'un simple sentiment, mais bien d'un phénomène général avéré.

**Le constat d'une hausse généralisée des violences.** *Une hausse tendancielle des violences « gratuites ».* Le « taux d'homicidité », élaboré par le criminologue Alain Bauer, qui recense, depuis 1972, les faits les plus graves (homicides, tentatives d'homicides, règlements de comptes entre malfaiteurs, et coups ayant entraîné la mort) permet de constater une hausse spectaculaire des actes les plus violents au cours des dernières années : 4 472 actes en 2020 contre 1 867 en 2010. Une tendance que corroborent partiellement les chiffres officiels du ministère de l'Intérieur concernant les coups et blessures volontaires des dernières années : +8% en 2018, +8% en 2019 et +1% en 2020<sup>14</sup>.

*Une explosion des violences commises à l'encontre des forces de l'ordre et des agents publics.* En vingt ans, le nombre de violences commises contre des policiers a doublé, passant de 13 392 actes, en 2000, à 31 257 actes en 2019. Il s'agit d'une « tendance de fond », qui vise précisément à remettre en cause l'autorité de l'Etat<sup>15</sup>. En outre, ces violences ne se limitent plus aux grandes métropoles et leurs banlieues, mais touchent de plus en plus la France des petites et moyennes villes : incendie de la préfecture de la Haute-Loire, au Puy-en-Velay (1<sup>er</sup> décembre 2018), émeutes urbaines à Sens et Dijon (15 mars 2021), à Blois (16 mars 2021), à Verdun et Oyonnax (19 mars 2021), etc.

## *Réaffirmer le rôle de l'État et affirmer et celui du maire en matière de sécurité*

D'une part, l'État doit se redonner les moyens techniques et opérationnels d'être efficace en matière de sécurité. D'autre part, le maire doit devenir aux côtés de l'Etat un acteur

---

<sup>13</sup>IFOP. (2021, avril). *Le regard des Français sur la délinquance*. <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2021/04/117825-Rapport-CN-SR-N134.pdf>

<sup>14</sup> A noter que le chiffre de 2020 est vraisemblablement biaisé par le contexte de la crise du Covid-19. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Insecurite-et-delinquance-en-2020-une-premiere-photographie-Interstats-Analyse-N-32>

<sup>15</sup> Papineau, F. (2021), *Les fait de violence à l'encontre de la police nationale ont plus que doublés en vingt ans*. Le Monde du 23 février 2022 [https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/22/les-faits-de-violence-a-l-encontre-de-la-police-nationale-ont-plus-que-double-en-vingt-ans\\_6070753\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/22/les-faits-de-violence-a-l-encontre-de-la-police-nationale-ont-plus-que-double-en-vingt-ans_6070753_3224.html)

incontournable de la sécurité des Français, notamment en ce qui concerne les incivilités et la délinquance du quotidien.

### **Nos propositions :**

- **Recrutement de 20 000 représentants des forces de l'ordre et de 5 000 personnels administratifs supplémentaires** - dont 10 000 policiers et gendarmes ainsi que 10 000 douaniers et policiers de l'air et des frontières.
- **Accroissement et modernisation des moyens matériels octroyés aux policiers et gendarmes** - Deux mesures pourraient particulièrement contribuer à cet effort :
  - La création d'un pôle recherche et innovation au sein du ministère de l'Intérieur, qui permettrait de mettre au point des solutions toujours plus innovantes en matière d'investigations, d'armements, de gestion et de prévention de crises, etc.
  - L'utilisation temporaire des véhicules saisis dans le cadre d'enquêtes judiciaires.
- **Renforcement des pouvoirs du maire en matière de fermeture des Établissements Recevant du Public (ERP)** - pour des nuisances sonores ou le non-respect de toute forme de réglementation.
- **Renforcement des pouvoirs judiciaires des Policiers Municipaux (PM)** - Notamment par :
  - L'autorisation des contrôles d'identité.
  - La facilitation de l'accès à divers fichiers de police<sup>16</sup>.
- **Mise en œuvre d'un grand plan « vidéo-protection »** - financé conjointement par l'État et les communes, pour le développement de la vidéo-surveillance en ville.

## ***Cibler davantage les délinquants dans les territoires sensibles***

Nombre de criminologues et d'acteurs de terrain font le même constat : ce sont des minorités de délinquants multirécidivistes qui génèrent une majeure partie de la délinquance. Une réponse ferme des forces de l'ordre, avec l'appui du Parquet, doit être mise en œuvre.

### **Nos propositions :**

- **Déploiement d'une véritable politique d'intervention ciblée à l'encontre des minorités agissantes** - Elle pourrait être déclinée en plusieurs étapes :

---

<sup>16</sup> Notamment : Fichier National des Automobiles, Fichier des Véhicules Volés, Fichier National des Permis de Conduire, Fichier des Personnes Recherchées, Fichier des Individus en Infraction à la Législation des Etrangers, etc.

- Identification des individus criminogènes, leurs activités, lieux de fréquentation.
  - Organisation d'une proximité policière constante sur le terrain, de jour comme de nuit, et adaptée aux informations précitées, ce qui peut impliquer d'adapter localement les horaires de travail des policiers et gendarmes ;
  - Interpellations régulières desdits individus pour toutes sortes d'infractions, même celles d'une gravité limitée (détention de stupéfiants, dégradations matérielles, infractions et contraventions au Code de la Route, etc.) ;
  - Réponse pénale rapide du Parquet à chacune de ces interpellations, notamment au moyen de comparutions immédiates, et donner des réquisitions aux policiers et gendarmes afin qu'ils puissent procéder à des contrôles systématiques de ces individus.
- **Conclusion généralisée de conventions d'objectifs (contrats de sécurité intérieure) entre les communes concernées et l'Etat, représenté par le préfet, le commissaire de police / lieutenant-colonel de gendarmerie, et le Parquet -** Chacune de ces conventions devra contenir le plus d'informations possibles sur le territoire sensible concerné<sup>17</sup>.

## *Restaurer l'autorité de notre Justice pénale*

Une série de renoncements a peu à peu vidé la justice pénale de sa substance, comme en atteste un sondage édifiant de l'Ifop, réalisé pour le JDD en mars 2021 où 81 % des sondés considèrent que la justice est trop laxiste. Ce « sentiment » est sous-tendu par des considérations très objectives : laxisme patent dans la nature et le quantum des peines prononcées, assouplissement excessif des possibilités d'aménagement des peines de prison ferme<sup>18</sup>, non-exécution des peines pour environ 1 condamnation sur 6 en 2013<sup>19</sup>, etc.

### **Nos propositions :**

- **Création de plus de 30 000 nouvelles places de prison** - pour que la surpopulation carcérale ne conditionne plus en partie les décisions des juges. Cette mesure nécessite la construction de nouveaux sites mais peut en partie être atteinte si notre proposition d'expulser les 17 500 détenus étrangers est appliquée.
- **Exécution stricte et immédiate de toutes les condamnations prononcées par les juridictions pénales** - ce qui passera nécessairement par la simplification de

---

<sup>17</sup> Notamment le nombre d'individus concernés, profils de ces derniers, rues et immeubles qu'ils fréquentent, etc. - ainsi que des éléments / objectifs chiffrés : nombre de policiers affectés à leur surveillance, nombre d'interpellations visés, nombre de contrôles à effectuer, etc.

<sup>18</sup> Entre 2013 et 2016, plus de 9 peines de prison ferme prononcées sur 10 étaient aménageables avant toute incarcération (Infostat Justice, ministère de la Justice, n°166, septembre 2018).

<sup>19</sup> De Montbrial, T. (2020). *Osons l'autorité*.

notre droit de l'application des peines, ainsi qu'une augmentation significative des moyens matériels et humains alloués à la Justice.

- **Restauration d'un mécanisme de peines planchers** - Introduites en droit français par la loi du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs, les peines planchers ont été supprimées par la loi du 15 août 2014. Leur restauration encadrerait le quorum de la peine en fixant des peines de prison minimales pour les crimes ou délits commis en état de récidive légale.

# RÉAFFIRMER L'UNIVERSALISME RÉPUBLICAIN

**Nation et universalisme républicain : deux notions indissociables.** La définition de la Nation française repose sur une conception élective, en stricte opposition à une conception naturelle d'inspiration allemande.

Dès 1870, Fustel de Coulanges théorise ainsi que : « *Ce qui distingue les nations, ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances. Voilà ce qui fait la patrie.* »<sup>20</sup>

Ernest Renan ne dit pas autre chose dans sa célèbre conférence sur le sujet<sup>21</sup>, mais apporte deux précisions :

D'une part, la Nation n'est en rien un fait acquis : toute entière historique et politique, elle est mortelle et demeure « *un plébiscite de tous les jours* ». D'autre part, la Nation présuppose un passé partagé, qui doit encore être digne d'admiration : « *Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire, voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale.*

Considérée à travers le prisme français, la notion de Nation apparaît ainsi indissociable de la notion d'universalisme républicain - lequel suppose que les divers sentiments d'appartenances éprouvés par chacun demeurent solubles dans la communauté nationale et ne s'accomplissent pas dans le jeu d'une concurrence avec celle-ci.

**Le constat d'un universalisme contesté.** Or, l'actualité la plus récente donne à voir un universalisme contesté, sous l'impulsion de groupes et de sentiment d'appartenance multiples - communautaires, religieux, ethniques. Réunions en non-mixité, associations et listes électorales communautaristes, succès des théories décoloniales, *cancel culture* et mouvement *woke* : la « *communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances* » semble avoir perdu de sa consistance.

---

<sup>20</sup> Fustel de Coulanges, N. D. (1870). *L'Alsace est-elle allemande ou française ?*

<sup>21</sup> Renan, E. (1887). *Qu'est-ce qu'une Nation ?*

## *Favoriser l'assimilation et lutter contre le communautarisme*

En théorie sans objet au sein d'une République française détachée de toute considération ethnographique, une certaine « révolution raciale »<sup>22</sup> semble néanmoins s'amorcer et tendre à faire de la « race » le déterminant et le conditionnement premier de l'individu.

Après avoir longtemps oscillé entre « assimilationnisme » et « différencialisme », l'antiracisme contemporain a résolument opté pour la seconde tendance, résolument anti-universaliste<sup>23</sup>. Le concept de racisme dit systémique est particulièrement problématique en ce qu'il réduit l'enjeu complexe des inégalités sociales et du communautarisme à une présomption de racisme et ne permet aucune objectivisation du débat.

La tolérance à l'égard des communautarismes, voire parfois la promotion assumée à laquelle se livrent plusieurs démocraties contemporaines, apparaît profondément antinomique avec la conception française de l'Etat-nation. Par-delà nos frontières, « l'Etat multiculturel » apparaît souvent comme un pis-aller : soit que des déterminants historiques rendent l'idée même de Nation inopérante, soit que le sentiment d'appartenance à une communauté nationale soit déjà par trop dégradé. Il donne encore moins à voir un cosmopolitisme heureux qu'un empilement de communautés, géographiquement et socialement séparées, engagées dans une course effrénée à la revendication de privilèges particuliers.

### **Nos propositions :**

- **Rejet de toute forme de discrimination positive reposant sur une prétendue appartenance raciale** - Contraire au pacte républicain, toute traduction juridique d'une telle discrimination impliquerait au préalable l'autorisation des statistiques ethniques et un travail de définition légale de la notion de race, qui n'est ni possible ni souhaitable<sup>24</sup>.
- **Interdiction des réunions « en non-mixité » au sein des facultés** - Outre le caractère anticonstitutionnel de telles réunions, il incombe aux associations étudiantes, aux syndicats et aux enseignants d'accompagner l'intégration à

---

<sup>22</sup> Bock-Côté, M. (2021). *La révolution raciale et autres virus idéologiques*.

<sup>23</sup> Fassin, D. (2012). *Ni race, ni racisme. Ce que racialiser veut dire*. Les nouvelles frontières de la société française.

<sup>24</sup> Le projet de révision de la Constitution initié en 2018, tel qu'amendé par l'Assemblée nationale, illustre particulièrement les insolubles contradictions du débat. Prévoyant le retrait du mot « race » de l'article 1er - qui dispose depuis 1958 que la France « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », le législateur aura ironiquement sacrifié à une moraline intellectuellement peu consistante la lutte contre les discriminations raciales.

l'Université : celle-ci demeure un lieu privilégié pour se sauver des assignations, et non s'avérer le creuset d'un repli communautaire.

- **Consécration claire d'un droit des entreprises privées à refuser le port de signes religieux sur le lieu de travail** - Si les agents publics sont soumis à une obligation de neutralité, ce n'est pas le cas pour les salariés du secteur privé. La latitude laissée aux entreprises fait l'objet d'un débat jurisprudentiel important au sein des juridictions internes comme à la Cour de justice de l'Union européenne<sup>25</sup>, que le législateur français doit clarifier<sup>26</sup>.

## *Construire une Histoire et une mémoire communes*

Les concessions mémorielles s'avèrent d'autant plus contre-productives qu'elles s'inscrivent dans un contexte général d'injonction à la contrition : elles donnent ainsi du crédit à l'hypothèse d'une Nation historiquement coupable, dont il serait légitime d'attendre qu'elle expie ses fautes. L'imprégnation d'une historiographie partielle et tronquée, participe à l'édiction d'une Histoire de France abaissée, indigne d'être appropriée. Un juste milieu entre exaltation du « roman national » et récit culpabilisateur est possible. Il repose sur la mise en avant dépassionnée et exhaustive des faits, et l'explicitation de contextes complexes.

### Nos propositions :

- **Construction d'une mémoire commune avec l'Algérie** - Le rapport remis par l'historien Benjamin Stora au Président de la République le 20 janvier dernier propose plusieurs initiatives mémorielles communes entre la France et l'Algérie. Concrétiser le projet ancien d'un musée de l'Histoire de la France et de l'Algérie, donner à certaines rues françaises des noms de Français particulièrement méritants issus de territoires antérieurement placés sous la souveraineté de la France et constituer un fond commun d'archives nous semble constituer des propositions particulièrement intéressantes.
- **Développement d'un enseignement global de la question de l'esclavage** - Le débat public récent sur la question des responsabilités de l'Etat et son lot de polémiques connexes - opposition à la commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon Ier, déboulonnage de statues, demandes de réparations - a donné à

---

<sup>25</sup> Dans une décision du 15 juillet 2021, la Cour de justice de l'Union européenne, saisie par deux femmes allemandes de confession musulmane a retenu que : « *L'interdiction du port de toute expression visible de convictions politiques, philosophiques ou religieuses peut être justifiée par la nécessité pour l'employeur de projeter une image de neutralité à l'égard de la clientèle ou d'éviter des conflits sociaux* ».

<sup>26</sup> La loi El Khomri du 8 août 2016, prévoyant la possibilité d'insérer dans le règlement intérieur des règles inscrivant le principe de neutralité dans l'entreprise est insuffisante en ce qu'elle ne consacre pas clairement un droit des entreprises à la neutralité, la validité de ces stipulations demeurant subordonnée « à une exigence professionnelle essentielle et déterminante », faisant l'objet d'interprétations multiples.

voir le triomphe d'une vision très parcellaire de l'Histoire de l'esclavage et la prédominance de lieux communs, à laquelle il convient de remédier.

- **Création d'un « Examen national d'entrée au collège »** - Composé d'une dictée et d'exercices élémentaires de Français, Mathématiques et Histoire, il aurait pour objectif de vérifier l'acquisition des connaissances et savoirs fondamentaux qui sont autant de préalable à une insertion réussie dans la vie sociale et professionnelle

# PROMOUVOIR UNE VISION STRICTE DE LA LAÏCITÉ ET LUTTER CONTRE L'ISLAMISME

Si nombreux soient les individus à se réclamer de la laïcité, la notion n'en suscite pas moins des débats agités. Sa présence récurrente dans l'actualité traduit un malaise, une incompréhension à son sujet, mais aussi une insatisfaction. Ce pilier de la République française semble parfois ne plus apparaître comme une évidence, notamment pour les plus jeunes générations<sup>27</sup>.

**La laïcité : un terme sujet à débat.** La définition de la laïcité donnée par l'académie française est la suivante : « *Caractère de neutralité religieuse, d'indépendance à l'égard de toutes Églises et confessions* ».

Si le caractère de neutralité religieuse est la partie de la définition la plus sujette à interprétation, cette neutralité concerne d'abord l'État et ses institutions - qui « *ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». Les débats récurrents sur la présence de signes religieux ostensibles - à commencer par le port du voile par des accompagnatrices scolaires ou plus récemment par une assesseure dans un bureau de vote - raniment les discussions sur la neutralité religieuse des citoyens, par exemple dans certains lieux publics.

**Une définition emportant un choix de société.** La France est, depuis les années 1970, écartelée entre deux visions : la société multiculturaliste ou assimilationniste. Ce débat n'est pas anodin car il conditionne une grande partie de notre contrat social et de notre vie en société. Les Français doivent avoir droit au choix.

Le Cercle Orion entend défendre une société française culturellement homogène, car nous sommes convaincus, comme Ernest Renan, qu'un peuple se construit par l'assimilation de codes, valeurs et traditions communes, ainsi que par la décision de partager ensemble la même histoire et le même destin. Il s'agit d'une condition *sine qua none* pour permettre la cohésion nationale et éviter des troubles civils. La religion est évidemment un élément de rapprochement de la communauté nationale, ou de scission de cette dernière. La question de la laïcité dans la cohésion nationale est donc cruciale.

Nous opposons ainsi une conception coutumière de la laïcité à une définition légaliste insuffisante. En effet, si le Conseil constitutionnel (DC du 21 février 2013) a défini la laïcité comme le respect des croyances, le libre exercice du culte et la neutralité de l'État, cette définition *a minima* ne nous semble pas être en phase ni avec l'histoire de France, ni avec

---

<sup>27</sup> Un sondage IFOP publié le 3 mars révèle que 52 % des lycéens interrogés se disent favorables au port de signes religieux (voile, kippa, turban, croix, etc.) dans l'enceinte scolaire et que 78 % des lycéens musulmans refusent le droit au blasphème. <https://www.ifop.com/publication/droit-au-blaspheme-laicite-liberte-denseignement-les-lyceens-daujourd'hui-sont-ils-paty/>

l'esprit de la loi de 1905, ni avec les attentes des Français. Car la laïcité telle que pratiquée en France pendant la IIIème, la IVème, et le début de la Vème République a reposé sur deux volets : la liberté de croire ou de ne pas croire, inscrite dans la loi et consacrée par le juge, et la neutralité de l'expression religieuse dans l'espace public, bien que celle-ci ne soit pas explicitement consacrée par le texte. Pour autant, les Français demeurent attachés à cette neutralité, comme en témoigne la question du voile qui, depuis les années 1980, déchaîne les passions.

**La laïcité peine à contrer l'idéologie islamiste.** Le concept de laïcité, né à la fin du XIXème siècle, correspondait à un contexte bien particulier : celui de l'émancipation de la République vis-à-vis de la religion catholique (processus entamé depuis 1789 qui a abouti, entre autres, à la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État).

Le contexte contemporain apparaît différent. L'indivisibilité de la République n'est plus mise en danger par des congrégations chrétiennes, mais par l'expression d'un islam radical, porteur de nombreuses revendications battant en brèche le modèle laïc français. Aujourd'hui, la laïcité apparaît moins comme un moyen d'assurer une mise à distance de l'influence religieuse dans les affaires de l'État, que comme un outil politique cynique favorisant l'imprégnation visible d'une culture islamiste communautariste, sous la caution de la préservation des libertés individuelles.

## *Redéfinir textuellement la laïcité*

Avec l'expansion de la culture anglo-saxonne d'une laïcité qui ne garantit que la liberté de croire ou de ne pas croire, et pas la neutralité de l'expression religieuse, un débat vif s'installe, que seul un référendum semble pouvoir purger de manière légitime et démocratique.

### **Notre proposition :**

- **Introduction d'une définition de la laïcité dans la Constitution** - Celle-ci, nécessairement validée par la voie du referendum, serait la suivante :

*: « La laïcité est un principe fondamental qui sépare strictement l'État des cultes dans le respect du pluralisme. La laïcité défend autant la liberté de croire ou de ne pas croire, que la neutralité de l'expression de cette liberté dans l'espace public.*

*L'espace public désigne l'ensemble des espaces ouverts partagés par tous ».*

## *Réaffirmer une école laïque*

Le baromètre annuel de l'Observatoire de la laïcité publié le 3 février 2021 révélait que 59 % des personnes interrogées estiment que l'on n'enseigne « pas assez » la laïcité à l'école,

au collège et au lycée, et 80 % estiment qu'elle « *fait partie de l'identité de la France* »<sup>28</sup>. Pourtant, il nous apparaît que l'enceinte scolaire a tout à gagner à demeurer « *un espace séparé, singulier, irréductible* », qui ne soit « *ni un appendice de la famille, ni un prolongement du forum, ni un étal sur le marché, ni non plus une antenne gouvernementale* »<sup>29</sup>.

### **Nos propositions :**

- **Annexion obligatoire de la charte de la laïcité de 2013 au règlement intérieur des collèges et lycées publics** - Elle doit encore s'accompagner d'une diffusion accrue auprès de tous les personnels des établissements du *vademecum* « *la laïcité à l'école* ».
- **Sensibilisation des futurs professeurs à la laïcité dans l'ensemble des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) par la création d'un module commun** - L'ensemble des professeurs en activité doivent au demeurant pouvoir bénéficier d'une formation - 74 % d'entre eux déclaraient en 2018 n'avoir reçu aucune formation à la laïcité<sup>30</sup>.
- **Prévision de plats de substitution dans les espaces de restauration scolaire pour favoriser l'inclusion de tous, sans céder aux revendications de menus à caractère religieux** : tout produit à label religieux étant soumis à une taxe, redevance ou dîme prélevée par une association rituelle.
- **Application du principe de laïcité à tous les collaborateurs occasionnels du service public**, y compris aux accompagnateurs de sorties scolaires et aux parents qui sont amenés à entrer dans l'enceinte scolaire pour y suivre une formation.

## *Réformer le cadre du culte musulman*

### **Nos propositions :**

- **Signature de la charte de l'Islam de France rendue obligatoire pour l'exercice du culte musulman par un imam ou l'ouverture d'un lieu de culte musulman** - Tout exercice du culte musulman par des imams ou prédicateurs n'ayant pas signé cette Charte doit être interdit et les contrevenants pénalement réprimés.
- **Subordination de la défiscalisation à hauteur de 66 % des dons, lorsque les bénéficiaires sont des associations religieuses, à la signature de ladite Charte.**

---

<sup>28</sup> Observatoire de la laïcité. (2020). *État des lieux de la laïcité en France*. <https://www.gouvernement.fr/État-des-lieux-de-la-laicite-en-france-2020-sondage-realise-par-viavoice-pour-l-observatoire-de-la>

<sup>29</sup> Finkielkraut, A. (2013). *L'identité malheureuse*.

<sup>30</sup> <https://www.cnal.info/wordpress/wp-content/uploads/2018/06/Synthèse-étude-lfop-etCnal.pdf>

- **Encadrement strict du financement des lieux de cultes par des puissances étrangères en France** - et permettre aux musulmans français de trouver des financements officiels (Fondation de France par exemple).
- **Réformation du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM)** - Créé par Nicolas Sarkozy, le CFCM est une organisation où différentes tendances de l'islam et influences étrangères s'affrontent. Le CFCM n'arrive pas à s'imposer auprès de l'ensemble des musulmans de France, certains ne lui reconnaissant qu'une trop faible légitimité. Il serait donc souhaitable de réfléchir à la création d'une nouvelle autorité représentative qui comprendrait majoritairement des imams nés et formés en France, et éventuellement un collège de personnalités de la société civile.
- **Développement de la formation et la prise de fonction d'imams nés et formés en France**, qui maîtrisent parfaitement la notion de laïcité et le fonctionnement de notre société.

# LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE ET RECULER L'IMMIGRATION LÉGALE

**Une immigration de masse récente et inédite.** La reconstruction d'après-guerre, la décolonisation et une législation plus favorable à l'immigration à compter des années 1970 ont alimenté de nouvelles phases d'immigration inédites dans leur nature et dans leur ampleur. Sur les 20 dernières années, l'immigration légale en France (hors Mayotte) oscille autour de 250 000 entrées sur le territoire, pour en moyenne 100 000 sorties, ce qui amène l'Insee à estimer un solde migratoire annuel d'environ 150 000 personnes.<sup>31</sup> En 2020, toujours selon l'Insee, il y aurait en tout 6,8 millions d'immigrés (personne née étrangère à l'étranger) qui vivent en France, soit 10,2 % de la population totale. 2,5 millions d'immigrés, soit 36 % d'entre eux, ont acquis la nationalité française.<sup>32</sup>

**Une immigration largement sous-estimée et rejetée par la majorité des Français.** Tout d'abord en ce qui concerne les flux entrants, les chiffres de l'INSEE n'incorporent pas l'immigration illégale, qui par définition est périlleuse à estimer. Ensuite, la comptabilisation de la population immigrée (née étrangère à l'étranger) n'inclut pas les personnes issues de l'immigration (nées en France de parents immigrés).

L'hostilité des Français vis-à-vis de l'immigration oscille selon les sondages mais tend à être dominante par rapport à une vision positive de l'immigration. D'après un sondage Elabe de 2019, 51 % des Français considèrent que l'immigration est plutôt un problème pour la France, 16 % plutôt une chance et 33 % ni l'un ni l'autre.<sup>33</sup> Toujours en 2019, cette fois selon Odoxa, 73 % des Français avaient une mauvaise opinion de la politique du gouvernement en matière d'immigration.<sup>34</sup> Il incombe au législateur de veiller, d'une part, à l'application effective du droit et, d'autre part, de prendre les mesures nécessaires pour conformer action politique et aspirations de la majorité de la population.

## *Lutter contre l'immigration illégale*

Par définition difficile à quantifier, les estimations de l'immigration illégale sont réalisées à partir du détournement des procédures légales.

---

<sup>31</sup>INSEE. (2021). *Flux migratoires par catégorie de population*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4176348>

<sup>32</sup> INSEE. (2021). *L'essentiel sur les immigrés et les étrangers*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>

<sup>33</sup>ELABE. (2019). *Les Français et les mesures sur l'immigration*. [https://elabe.fr/wp-content/uploads/2019/11/elabe\\_bfmtv\\_06112019\\_les-francais-et-les-mesures-sur-limmigration.pdf](https://elabe.fr/wp-content/uploads/2019/11/elabe_bfmtv_06112019_les-francais-et-les-mesures-sur-limmigration.pdf)

<sup>34</sup> ODOXA. (2019). *La politique du gouvernement en matière d'immigration* <http://www.odoxa.fr/sondage/tres-critiques-politique-gouvernement-limmigration-francais-approuvent-dernieres-orientations-presentees/>

Celles-ci donnent à voir une situation préoccupante. Ainsi les bénéficiaires de l'aide médicale d'État (dispositif réservé aux étrangers en situation irrégulière) ont augmenté de 128 % entre 2001 et 2018<sup>35</sup>. On peut aussi citer l'explosion des demandes d'asile - 132 826 en 2019, contre 57 616 en 2004 et 18 478 en 1976<sup>36</sup> - associée à un taux d'admission déclinant - 23,7 % des demandes acceptées par l'OFPPA en 2019<sup>37</sup>, contre plus de 90 % en 1976<sup>38</sup>.

### **Nos propositions :**

- **Renforcement de l'externalisation du traitement des demandes d'asile** - Instaurée en 1982, la procédure de l'asile à la frontière est progressivement devenue une exception. Le dépôt des demandes d'asile après avoir illégalement pénétré sur le territoire doit être découragé - par exemple, par l'augmentation de la durée de rétention administrative ou par la subordination de l'examen d'une demande d'asile au placement du demandeur dans un centre fermé.
- **Augmentation du budget de Frontex afin d'aider à la maîtrise des frontières de l'espace Schengen.**
- **Blocage des subventions publiques des associations venant en aide aux personnes en situation irrégulière.**
- **Conclusion de davantage d'accords de réadmission entre l'UE et les pays tiers** - L'effectivité d'une expulsion est subordonnée à la délivrance de laissez-passer consulaires - que les États d'origines refusent souvent de délivrer ou délivrent volontairement en retard. La conclusion d'accords de réadmission entre l'UE et certains pays tiers permettrait de renvoyer les déboutés du droit d'asile dans le pays dont ils sont ressortissants sans passer par cette procédure.

## *Réguler l'immigration légale*

Maîtriser l'immigration apparaît comme un impératif à plusieurs égards.

Tout d'abord, au niveau démographique. La transition démographique n'est toujours pas terminée dans de nombreux pays du Sud, d'où proviennent la majorité des immigrés contemporains. Certains démographes envisagent une planète peuplée de 11 milliards d'habitants d'ici la fin du siècle, quand d'autres prédisent une croissance significative du nombre de réfugiés climatiques.

---

<sup>35</sup> Observatoire de l'immigration et de la démocratie. (2020). *L'immigration illégale*. <https://observatoire-immigration.fr/l'immigration-illegale-en-france/>

<sup>36</sup> OFPPA. (2018). *Evolution du nombre de premières demandes depuis 1973*. <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/l-ofpra-en-chiffres/evolutions-historiques-en-chiffres>

<sup>37</sup> OFPPA. (2019). *Rapport d'activité*.

<sup>38</sup> Alaux, J.P. (2004). *L'asile dans le pot commun de l'immigration*.

Ensuite, au niveau sociétal : le défaut d'intégration d'une partie de la population immigrée et issue de l'immigration fragilise la cohésion nationale. Une immigration excessive tend à renforcer des difficultés touchant déjà les populations installées : chômage, mal logement, communautarisme.

### **Nos propositions :**

- **Rehausser les critères financiers permettant le regroupement familial** - aujourd'hui les conditions de ressources pour faire venir 2 à 3 membres de sa famille représentent l'équivalent du SMIC.
- **Supprimer l'acquisition automatique de la nationalité à 18 ans pour un individu né en France de parents étrangers (droit du sol différé).**
- **Supprimer le "double droit du sol", qui prévoit qu'un enfant né en France d'un parent étranger lui-même né en France est français de naissance.**
- **Renforcer les contrôles des mineurs isolés notamment afin de limiter les fausses déclarations sur leur âge.**

## *Appliquer les procédures d'éloignement et les reconduites à la frontière*

### **Nos propositions :**

- **Sanctionner les États refusant de reprendre leurs ressortissants sous le coup d'une mesure d'expulsion.** L'influence diplomatique et économique de la France permettrait de faire pression sur les pays refusant de récupérer leurs ressortissants sous le coup d'une procédure d'éloignement du territoire. Par exemple en limitant l'octroi de visas vers la France pour les ressortissants du pays concerné ou en réduisant les aides au développement perçues par ces mêmes pays le cas échéant.
- **Expulser les 17 500 détenus étrangers dans les prisons françaises dès la fin de leur peine<sup>39</sup>** - soit plus de 20 % de la population carcérale. Cette mesure doit s'accompagner d'interdictions de retour sur le territoire.

---

<sup>39</sup>Statista. (2021). <https://fr.statista.com/statistiques/867620/nombre-prisonniers-nationalite-france/>

# RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

**Une opposition ancienne entre pôles urbains et ruralité.** « *Le vote Macron, celui des gagnants de la mondialisation, est surreprésenté dans toutes les métropoles et le vote Le Pen, surreprésenté dans la France périphérique, celle des petites villes et du rural* »<sup>40</sup>.

En s'inscrivant dans un antagonisme ancien opposant populations urbaines et rurales, le géographe Christophe Guilluy évoque la traduction électorale d'une fracture politique qui se superposerait à une fracture géographique.

Aux dires des uns, il s'agirait d'une opposition irrémédiable, faisant son lit dans le jacobinisme des gouvernements successifs. Taxés de prioriser les métropoles et de méconnaître - sinon de mépriser - les besoins réels du reste du pays, ils auraient délibérément abandonné la « France des territoires ». Le mouvement des gilets jaunes en serait la plus évidente des manifestations.

Aux dires des autres, la campagne française serait un fardeau budgétaire, une étendue à négliger car ne générant que peu de croissance et pourvoyeuse d'une population vieillissante. Celle-ci serait encore démographiquement déclinante, peu qualifiée, dépendante de la solidarité nationale, bénéficiaire de services publics coûteux.

**Des représentations à dépasser.** Toutefois, ces représentations ont vécu. Profitant de la fin de l'exode rural, de l'arrivée de nouvelles populations, du dynamisme de ses élus et d'un fort tissu entrepreneurial et associatif, les campagnes françaises disposent d'atouts pour devenir des territoires attractifs et indépendants. Il convient désormais à tous les acteurs concernés d'accompagner les changements déjà à l'œuvre.

## *(Re)développer l'accès aux services publics en milieu rural*

Néo-ruraux comme populations rurales anciennes s'accordent tous sur la nécessité de disposer d'une large gamme de services et d'avoir la possibilité de nouer des relations sociales plus poussées<sup>41</sup>.

---

<sup>40</sup> Guilluy, C. *Macron, candidat des métropoles mondialisées*. Le Monde, 26 avril 2017.

<sup>41</sup> Bourdeau-Lepage, L. & Texier, P. & Carre, H. (2018). *Evaluer les déterminants du bien-être sur un territoire. Illustration à travers le cas d'une commune rhônalpine*. Revue d'économie régionale et urbaine, n°4, 2018.

Pourtant, entre 1980 et 2013, une commune sur quatre a perdu son école, une sur trois son bureau de poste et une sur deux sa maternité<sup>42</sup>.

### **Nos propositions :**

- **Lutte contre les déserts médicaux par le développement de maisons médicales et en assurant une présence hospitalière minimale** - Les campagnes souffrent de la disparition progressive des médecins - notamment des spécialistes - et des hôpitaux publics (entre 2013 et 2017, 95 sites ont été fermés, soit une baisse de 7 %<sup>43</sup>). Entre 1996 et 2016, le nombre de maternités est quant à lui passé de 814 à 491. Des initiatives locales émergent, reposant par exemple sur des tutorats entre médecins retraités et jeunes internes en médecine désireux de s'installer en milieu rural : elles doivent être davantage développées<sup>44</sup>.
- **Implantation de « maisons de services publics »** - Ces structures doivent regrouper en priorité les services n'ayant pu bénéficier de la dématérialisation. Sur 375 000 personnes ayant apporté une contribution sur la plateforme en ligne du « Grand Débat », seuls 36 % des contributeurs résidant dans une zone rurale ont déclaré avoir accès aux services publics dont ils avaient besoin.
- **Assurance d'une couverture réseau homogène sur l'ensemble du territoire** - Le principe d'égalité et de continuité du service public impose, à l'aune de la dématérialisation croissante, un égal accès à internet. Celui-ci est incontournable pour l'exercice de toutes les activités professionnelles. Or, le Défenseur des Droits observait en 2019 que « plus de 7,5 millions de personnes sont privées d'une couverture internet de qualité »<sup>45</sup>.
- **Maintien des petites lignes ferroviaires** - Si le maintien des petites lignes ferroviaires est indéniablement coûteux<sup>46</sup>, une logique strictement économique ne doit pas s'imposer en matière de services publics. Les alternatives proposées (par exemple le développement des bus) apparaissent antinomiques avec l'objectif d'une économie décarbonée (sauf si ces bus sont électriques - voire à hydrogène, ce qui supposerait un investissement de départ important et le développement des bornes de recharge en milieu rural).
- **Développement des transports collectifs** - En 2008, on comptait en milieu rural environ 800 voitures pour 1000 adultes - pour une moyenne nationale de 600 voitures

---

<sup>42</sup> Barczack, A. & Hilal, M. (2017). *Quelle évolution des services publics en France ?*. Services publics et territoires. Adaptations, innovations et réactions, Rennes, Presse universitaires de Rennes, 2017.

<sup>43</sup> DREES. (2018, octobre). *Rapport*.

<sup>44</sup> Fairise, A. (2019, 14 février). *Quand les déserts médicaux innovent*. Alternatives économiques, 14 février 2019.

<sup>45</sup> Défenseur des Droits. (2019). *Rapport sur la dématérialisation et les inégalités d'accès aux services publics*.

<sup>46</sup> Le rapport Spinetta remis en 2018 au premier ministre relevait que celles-ci représentaient 16 % des dépenses publiques du secteur, pour seulement 10 % des trains et 2 % des voyageurs, et en préconisait la suppression.

pour 1000 adultes. Ces chiffres procèdent, pour partie, d'une offre de transports collectifs défaillante : selon le ministère de la Transition écologique et solidaire, entre 9 et 16 % seulement des habitants des zones rurales ont accès à une ligne de transports collectifs à moins d'un kilomètre de leur domicile, contre 96 % des habitants de Paris.

## *Soutenir l'activité économique et réimplanter les commerces au cœur des villages*

En dépit d'opérations bienvenues résultant d'initiatives privées<sup>47</sup> et du dynamisme relatif des commerces ambulants, les commerces physiques désertent de plus en plus les villages.

Si le plan « Action cœur de ville », lancé en décembre 2017, s'est donné pour objectif de mobiliser 5 milliards d'euros sur 5 ans afin, notamment, de « *favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville* », il ne cible que 222 communes de taille moyenne.

### **Nos propositions :**

- **Mise en œuvre d'un plan d'investissement massif pour les commerces ruraux** - A la fois piliers sociaux du territoire et nécessité pour les personnes âgées ou sans moyens de transport, les commerces de villages permettent aussi de mettre l'accent sur les produits locaux.
- **Sensibilisation des élus aux bienfaits des réunions informelles entre les entrepreneurs locaux** - Si le choix de recourir aux partenaires et fournisseurs peut constituer une évidence économique *a priori* - limitation des partenaires, souplesse, rapidité de réaction sur les volumes - les initiatives locales montrent que les professionnels évoluant en milieu rural souhaitent dans leur écrasante majorité favoriser les opérateurs locaux.

## *Développer l'agriculture locale et les réseaux de distribution en circuits courts*

Le recours aux grandes surfaces apparaît comme un incontournable : en 2018, 70 % des achats alimentaires des Français ont ainsi été réalisés dans les enseignes de la grande distribution.

Pourtant, un tempérament à ce quasi-monopole de distribution semble se dessiner : les Français fréquentent aujourd'hui davantage de circuits alimentaires - 8 en 2018, contre 7,1

---

<sup>47</sup> A l'instar du site internet *SOS villages*, mettant en relation commerçants ruraux désireux d'abandonner leur activité et commerçants désireux de s'installer

en 2008. La crise sanitaire semble avoir accentué un phénomène de recours aux modes de distribution alternatifs<sup>48</sup>.

### **Nos propositions :**

- **Développement de la production en circuits courts, en concertation avec les élus locaux** - Selon le ministère de la transition écologique, la production en circuits courts - c'est-à-dire lorsque le lien entre producteur et consommateur est direct ou ne compte qu'un seul intermédiaire - représentait 7,8 milliards d'euros en 2015, contre 6,7 milliards en 2010, soit 12 à 13 % de la production française<sup>49</sup>. Elle s'incarne dans les AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), les magasins de producteurs, les marchés physiques, les ventes à la ferme ou les projets associatifs d'économie sociale et solidaire<sup>50</sup>. Il incombe aux élus locaux et aux collectivités de créer les conditions favorables (mises à disposition de locaux, subventions) au développement de ces activités.
- **Développement de la production en circuits courts, en impliquant la grande distribution** - Si la loi Hamon du 17 mars 2014 a permis d'encadrer davantage les relations entre distributeurs et fournisseurs, elles demeurent loin d'être équilibrées. Il appartient au législateur de prendre acte du double constat du quasi-monopole des enseignes de grande distribution, d'une part, et de l'aspiration des Français à privilégier le lien direct avec les producteurs locaux, d'autre part. Deux mesures, ambitieuses, favoriseraient cette mise en relation :
  - Contraindre les grandes enseignes à proposer aux producteurs locaux, selon une périodicité à définir, une surface de vente exclusive au sein de leurs supermarchés - Plusieurs contreparties pourraient alors être envisagées pour le grand distributeur : versement d'un loyer modique, limitation des quantités écoulées par producteur et obligation faite à celui-ci de proposer aussi à la vente au sein du magasin les produits écoulés.
  - Contraindre les grandes enseignes à afficher dans leurs magasins les coordonnées des producteurs pratiquant la vente directe.
- **Enrichissement de l'agriculture et l'inclure dans un projet pédagogique local** - L'une des faiblesses du monde agricole réside aujourd'hui dans le caractère très résiduel d'une transformation des produits par les agriculteurs eux-mêmes, qui limite

---

<sup>48</sup> 9 % des français déclarent ainsi se faire livrer davantage de paniers de fruits et de légumes, 45 % déclarent se tourner davantage vers les produits d'origine France et 63 % se disent prêts à consommer le plus possible de produits locaux pour soutenir l'économie.

<sup>49</sup> Ministère de la Transition écologique et solidaire. (2017). « *Economie sociale et solidaire : les circuits courts alimentaire* ».

<sup>50</sup> Par exemple, *le cerf à 3 pattes* : association au cœur de la petite ville forestière de Germaine (51), elle propose tous les jours, dans une ancienne maison de bucheron, une épicerie multiservices écoulant strictement des produits locaux, des animations socioculturelles et touristiques ou encore un bistrot rural.

<https://le-cerf-a-3-pattes.fr/content/4-l-association>

## ORION 2022

les marges dégagées. Pour y remédier, il convient de favoriser les initiatives visant à mutualiser des locaux ou des ateliers de transformation, de préférence en lien avec les lycées agricoles.

# PROTÉGER L'EXCEPTION CULTURELLE FRANÇAISE

**Une idée et des concrétisations anciennes.** L'exception culturelle française caractérise avant tout certaines spécificités, passées et actuelles de la France par rapport aux autres pays d'Europe, voire du monde. Cette expression, qui diffère de celle plus extensive de « diversité culturelle », désigne l'action conduite depuis le décret fondateur du 24 juillet 1959 du tout premier ministère de la Culture ayant pour objet la mise en place d'un statut juridique des œuvres et des productions audiovisuelles destiné à protéger celles-ci des règles commerciales de libre-échange.

Dans les années 1980, l'institution de prélèvements sur les chaînes de télévision destinée à financer le cinéma, puis le théâtre, a remis en avant cette spécificité française. A progressivement été mis en place dans chacune de ces trois branches un système de reversement interne, pour aider à la création.

## *L'exception culturelle, vecteur de l'attractivité et de l'influence de la France*

L'économie de la culture et de la création est un des fers de lance de l'attractivité et de l'influence de la France dans les 10 secteurs qui la composent : arts visuels, la musique, le spectacle vivant, le cinéma, la télévision, la radio, le jeu vidéo, le livre, la presse, la publicité et la communication. Ils regroupent 600 métiers et 300 000 entreprises, associations et organisations publiques.

En 2017, l'économie culturelle et créative représente 47,5 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 2,3% du PIB<sup>51</sup>. Les Industries Culturelles et Créatives (ICC) ont un poids économique comparable à celui de l'industrie agro-alimentaire et son économie rapporte 1,9 fois plus que celui de l'industrie automobile<sup>52</sup>.

Les ICC sont un vecteur de rayonnement pour la France dans la mondialisation en étant un moteur du soft power de la France, et notamment de son attractivité touristique : 52 millions de touristes ont vécu une expérience culturelle lors de leur séjour en France en 2018 (visite de musée ou de monument, château, concert, festival).

### **Nos propositions :**

Pour relancer les industries culturelles et créatives :

---

<sup>51</sup> Ministère de la Culture, DEPS. (2017). *Le poids économique direct de la culture en 2017*.

<sup>52</sup> Ernst&Young. (2019, novembre). *L'économie mosaïque, 3e Panorama des Industries Culturelles et Créatives en France*.

- **Financement du retour à la croissance et irrigation de l'ensemble des maillons des Industries Culturelles et Créatives (ICC)** - Apporter un soutien financier public massif et soutenir l'investissement privé aux entreprises, organisations, entrepreneurs et créateurs des ICC, deux leviers indispensables pour encourager le redémarrage des activités culturelles.
- **Restauration de la confiance par un cadre économique et législatif inclusif** - La libre création des œuvres, la libre programmation des spectacles sont consubstantielles au modèle culturel français. De plus, la création d'aujourd'hui est le patrimoine de demain. Les patrimoines sont un immense atout de la France, facteur d'attractivité de l'Hexagone, qu'il convient de promouvoir et valoriser.

Face aux évolutions du droit et à la mondialisation des industries culturelles, l'ensemble de la communauté culturelle est confronté à une modification profonde de son économie. Le champ de la culture a aujourd'hui besoin de normes protectrices et régulatrices.

Il convient de promouvoir la diversité de l'offre culturelle au travers d'un cadre légal solide, pour encourager le développement de l'investissement privé dans la production et la distribution - en créant les conditions nécessaires de rentabilité pour les entreprises et de juste rémunération pour les créateurs.

## *L'impact de la crise sanitaire dans ce secteur est aujourd'hui identifié*

Si les Industries Culturelles et Créatives bénéficient dans leur ensemble de concours publics, nationaux ou territoriaux, leur équation financière demeure fragile.

L'impact économique de la crise sanitaire est massif et durable pour la culture, qui a été le premier secteur à se confiner et l'un des derniers à se déconfiner. En juillet 2020, ses pertes s'élevaient à 22,3 milliards d'euros, et le couvre-feu puis le reconfinement les ont considérablement augmentées.

Madame la ministre Roselyne Bachelot-Narquin a également dressé le constat que face à la forte hausse de la demande de biens culturels numériques liés à la fermeture des lieux culturels, s'est développée une hausse des pratiques illicites.

**L'exception culturelle revivifiée : le projet de loi en cours d'adoption relatif à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique.** Un projet de loi en cours de discussion devant le Parlement prévoit la création d'un nouveau régulateur chargé de mettre en œuvre ces nouveaux outils : l'Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) par la fusion de la Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des droits sur Internet (HADOPI) et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

La cible de l'exécutif est les sites web qui violent les droits des créateurs. Le texte prévoit donc plusieurs outils : une liste noire des sites qui reposent sur la contrefaçon, la lutte contre les sites "miroir" (qui réapparaissent après fermeture d'un site interdit), et un dispositif de référé pour lutter contre le piratage sportif, avec des mesures adaptées à l'urgence des retransmissions en direct.

Le projet de loi organise également la protection du patrimoine audiovisuel et cinématographique français. Il est prévu, en cas de rachat de catalogues d'œuvres françaises par des acteurs étrangers, que ces catalogues restent en tout temps accessibles au public français. Les grandes plateformes, comme Netflix ou Amazon, devront déclarer au préalable les catalogues d'œuvres qu'elles seraient susceptibles d'acquérir auprès du ministère de la culture.

#### Nos propositions :

- **Augmentation du budget de l'Autorité de régulation de la Communication audiovisuelle et numérique (ARCOM)** - Nécessité de doter l'ARCOM de moyens à la hauteur des ambitions. Le régulateur sera en effet en relations régulières avec des acteurs économiques internationaux à la surface financière considérable. Si l'ARCOM a demain cette gigantesque tâche de régulation, pour être crédible et efficace, il lui faudra des moyens considérablement plus importants que ce qui est prévu dans le budget actuel.
- **Consécration d'une des chaînes du groupe France Télévisions à des programmes éducatifs dédiés à la jeunesse** - Les programmes seraient exclusivement consacrés à la jeunesse de 6 heures à 20 heures et dépourvus de toute forme de publicité. Une marge de manœuvre serait ainsi laissée à France Télévisions et à son cahier des charges pour définir la ligne éditoriale de cette chaîne en soirée afin, par exemple, de préserver le programme Culturebox qui doit, comme France 4, s'arrêter en août 2021
- **Pérennisation de la chaîne de programme Culturebox** - Chaîne éphémère lancée par France Télévisions le 1er février 2021 sur le canal 19 de la TNT, elle visait initialement à soutenir le monde de la culture pendant la fermeture des lieux culturels. Par l'accessibilité à des contenus culturels (opéras, concerts, pièces de théâtre...) qu'elle propose, Culturebox doit être inscrite dans la durée, au-delà de la crise du coronavirus et de la prolongation d'un an par décret du ministère de la Culture, grâce au système hybride avec France4.

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages et articles universitaires :

Alaux, J.P. (2004). *L'asile dans le pot commun de l'immigration*.

Barczack, A. & Hilal, M. (2017). *Quelle évolution des services publics en France ? Services publics et territoires. Adaptations, innovations et réactions*, Rennes, Presse universitaires de Rennes, 2017.

Bourdeau-Lepage, L. & Texier, P. & Carre, H. (2018). *Évaluer les déterminants du bien-être sur un territoire. Illustration à travers le cas d'une commune rhônalpine*. Revue d'économie régionale et urbaine, n°4, 2018.

Bock-Côté, M. (2021). *La révolution racialisée et autres virus idéologiques*.

Bodin, J. (1576). *(Les Six Livres de) La République*.

D'Agostino, A. (2003). *Libre-échange et protectionnisme*.

De Coulanges, F. (1870). *L'Alsace est-elle allemande ou française ?*

Fassin, D. (2012). *Ni race, ni racisme. Ce que racialisé veut dire*. Les nouvelles frontières de la société française.

Finkelkraut, A. (2013). *L'identité malheureuse*.

Mattera, A. (1990). *Le marché unique européen : ses règles, son fonctionnement*.

Renan, E. (1887), *Qu'est-ce qu'une Nation ?*

## Publications institutionnelles :

Défenseur des Droits. (2019). *Rapport sur la dématérialisation et les inégalités d'accès aux services publics*.

DREES. (2018, octobre). *Rapport*.

INSEE. (2019). *Classement des prénoms en France depuis 1900*.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3532172>

INSEE. (2021). *Flux migratoires par catégorie de population*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4176348>

INSEE. (2021). *L'essentiel sur les immigrés et les étrangers*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>

Observatoire de la laïcité. (2020). *Etat des lieux de la laïcité en France*. <https://www.gouvernement.fr/etat-des-lieux-de-la-laicite-en-france-2020-sondage-realise-par-voie-voix-pour-l-observatoire-de-la>

Observatoire de l'immigration et de la démocratie. (2020). *L'immigration illégale*. <https://observatoire-immigration.fr/limmigration-illegale-en-france/>

OFPPA. (2018). *Évolution du nombre de premières demandes depuis 1973*. <https://www.ofppa.gouv.fr/fr/l-ofppa/l-ofppa-en-chiffres/evolutions-historiques-en-chiffres>

OFPPA. (2019). *Rapport d'activité*.

Ministère de la Culture, DEPS. (2017). *Le poids économique direct de la culture en 2017*.

Ministère de la Transition écologique et solidaire. (2017). « *Économie sociale et solidaire : les circuits courts alimentaire* ».

### Presse :

BBC News. (2007, 17 juin), *Le défi de la démocratie dans l'Union européenne* (traduit depuis l'anglais).

Fairise, A. (2019, 14 février). *Quand les déserts médicaux innovent*. Alternatives économiques, 14 février 2019.

France TV info. (2019, 22 juillet). *Affaire Alstom : « ceux qui sont réellement responsables de cette catastrophe sont laissés impunis »*. [https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/droit-et-justice/affaire-alstom-ceux-qui-sont-reellement-responsables-de-cette-catastrophe-sont-laissees-impunis\\_3546791.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/droit-et-justice/affaire-alstom-ceux-qui-sont-reellement-responsables-de-cette-catastrophe-sont-laissees-impunis_3546791.html)

Guilluy, M. *Macron, candidat des métropoles mondialisées*. Le Monde, 26 avril 2017.

LCI. (2019, 30 mars). *Les places en réanimation, des structures particulièrement exigeantes en moyens matériels et humains*. <https://www.lci.fr/population/coronavirus-covid-19-les-places-en-reanimation-des-structures-particulierement-exigeantes-en-moyens-materiels-et-humains-2149518.html>

L'Obs. (2017, 7 octobre). *Manque de soutien, d'équipement : l'armée française ne séduit pas ses soldats*. <https://www.nouvelobs.com/societe/20171007.OBS5686/manque-de-soutien-d-equipement-l-armee-francaise-ne-seduit-pas-ses-soldats.html>

RT France. (2021, 25 juin). *La crise du Covid-19 a révélé l'absence de souveraineté sanitaire en France*. [La crise du Covid-19 a révélé l'absence de souveraineté sanitaire en France - YouTube](#)

Valeurs Actuelles. (2019, 27 septembre). *Une hausse de 1,7 milliard du budget des Armées*. <https://www.valeursactuelles.com/economie/une-hausse-de-17-milliard-du-budget-des-armees/>

# CONTACT

Notre initiative vous intéresse ? Vous souhaitez obtenir plus d'informations, nous rejoindre, contribuer à nos travaux ? N'hésitez pas à nous contacter.



Courriel : [cercleorion@gmail.com](mailto:cercleorion@gmail.com)